



## 4. ENGAGEMENT

Je soussigné .....reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces jointes au dossier de déclaration d'intérêt et d'en accepter toutes les dispositions.

Je certifie être en règle avec les obligations sanitaires en vigueur pour la mise en alpage collectif.

Les pièces jointes sont les suivantes :

- Descriptif de l'alpage
- Plan de localisation
- Contrat de prêt à usage pour la saison 2024
- Convention Pluriannuelle de Pâturage qui serait appliquée à partir de la saison 2025

Fait à ....., le .....

### SIGNATURE

*Ecrire la mention « lu et approuvé »*

**Dernier délai pour dépôt des candidatures : 5 avril 2024**

Après de :  
Mairie de BERNEX  
81 Route de la mairie  
74500 BERNEX

Décisions Mi-Avril 2024

## **COMMUNE DE BERNEX**

81 Route de la Mairie  
74500 BERNEX

### ➤ **LOCATION D'UN ALPAGE avec chalets**

#### **DESCRIPTIF DE L'ALPAGE DU « PRE RICHARD »**

##### **I. CONTEXTE GÉNÉRAL**

Situé au cœur du domaine skiable de Bernex, l'alpage du Pré Richard, est propriété de la commune de Bernex pour partie.  
Des parcelles privées peuvent compléter l'alpage.

Deux chalets d'alpage complètent le bien à louer : l'un servant d'habitation et salle de transformation/point de vente, l'autre correspond à l'écurie. Ils sont également propriété de la commune de Bernex et loués dans le cadre du même contrat.

L'été, ce secteur du domaine skiable sur lequel est également implantée une activité de restauration attire un public assez nombreux. L'activité pastorale devra donc prendre en compte cette cohabitation.

Altitude de 1100 à 1600m.

Zone AOP Reblochon, Abondance, Chevrotin, Raclette de Savoie et IGP Tomme de Savoie.

Durée approximative de l'estive : 120 jours

##### **II. BIENS LOUÉS**

###### **1. Les terrains**

L'alpage se compose d'une surface totale de 51,29 ha pour une surface pâturable de 31,51 ha.

Pour la saison 2024, l'alpage sera attribué par le biais d'un contrat de prêt à usage.

A l'issue de cette saison d'alpage, l'alpage pourra être louée par convention pluriannuelle de pâturage à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025 et pour une durée de 6 ans, renouvelable tacitement par période triennale.

Les montants de location seront les suivants :

800 € pour le pâturage et 1 200 € pour les chalets

## **b) Exploitation**

- Étable permettant d'accueillir 20 vaches laitières
- 1 local anciennement utilisé pour le logement des cochons présents sur l'alpage
- Pas d'équipement pour la traite
- Effluents à gérer sous forme de fumier

## **III.VOIRIES –RÉSEAUX**

### **1. Accès**

- Route goudronnée puis piste facilement accessible pour atteindre les chalets

### **2. Eau**

- Eau potable via le réservoir communal
- Présence d'une fosse septique pour le logement

### **3. Energie**

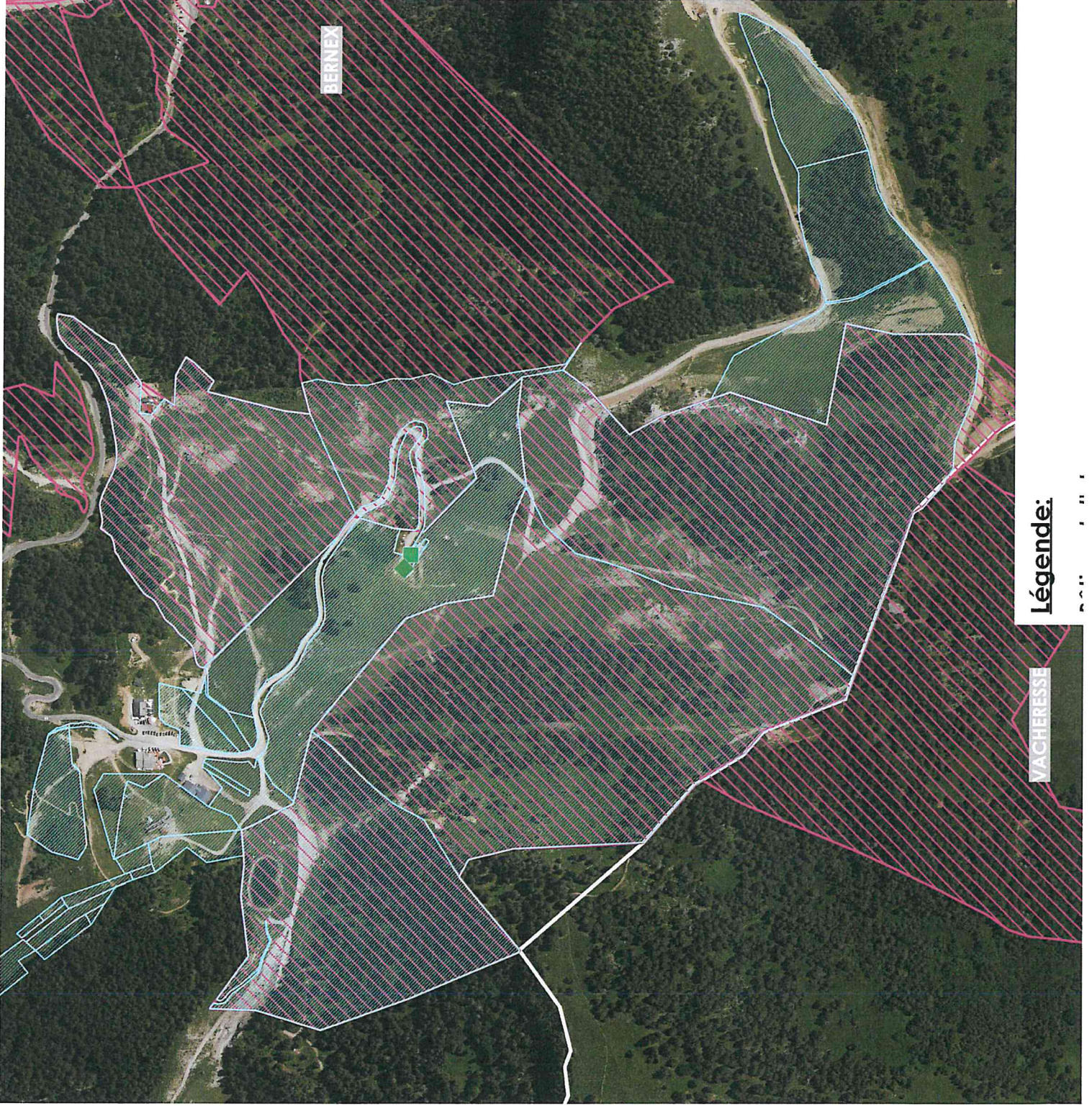
- Réseau électrique
- Eau chaude sanitaire

## **IV.Projet attendu**

Le propriétaire souhaite une utilisation des locaux conforme aux équipements présents. Ainsi, un projet de production laitière sera privilégié avec transformation fromagère à l'alpage sous label AOP ou IGP.

Un projet d'accueil du public, à minima vente directe des produits, serait souhaité. Si le locataire le souhaite, une activité d'accueil par la mise en place d'une buvette pourra être envisagée. Toute activité commerciale (vente de produits et accueil) ne pourra faire l'objet de création d'un fond de commerce.

De plus, la valorisation du petit-lait pourrait se faire par distribution à des porcs. Parcs à faire en fonction des restaurants et pistes VTT



BERNEX

VACHERESSE

Légende: